

## AVIS AUX MEMBRES DE LA CAISSE ALLIANCE

### Protection de vos renseignements personnels

**NORTH BAY : 2 décembre 2019** – Desjardins a émis le 28 novembre dernier, via AccèsD, un avis aux membres de la Caisse Alliance concernant la protection de leurs renseignements personnels.

Dans sa communication, Desjardins indique que le 20 juin 2019, il a annoncé publiquement que les renseignements personnels de 2,9 millions de membres Desjardins s'étaient retrouvés entre les mains de personnes non liées à Desjardins.

Le 31 octobre dernier, Desjardins nous a informés que la Sûreté du Québec lui a indiqué que l'enquête tendait à démontrer que l'ensemble des membres Desjardins particuliers étaient concernés. En ce moment, Desjardins nous informe que l'information fournie par la Sûreté du Québec ne lui permet pas de savoir si les membres de la Caisse Alliance sont touchés.

Desjardins nous a informés que selon les informations que lui a transmis la Sûreté du Québec, les renseignements des membres Desjardins ayant fait l'objet d'une fuite pouvaient être de la nature suivante : nom, prénom, date de naissance, numéro d'assurance sociale, adresse, numéro de téléphone, courriel, ainsi que certaines informations au sujet des habitudes transactionnelles et des produits détenus. Toutefois, les mots de passe et les numéros d'identification personnels (NIP) n'étaient pas concernés.

Il s'agit d'une situation que nous prenons très au sérieux, et nous regrettons sincèrement l'inquiétude qu'elle pourrait vous causer.

### **Vous bénéficiez de la Protection membres Desjardins**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, tous les membres de la Caisse Alliance sont automatiquement protégés par la Protection membres Desjardins en matière de vol d'identité. Une protection gratuite à laquelle vous n'avez pas à adhérer. La Protection membres Desjardins comprend trois volets :

- 1. Protection :** Les actifs détenus et les transactions financières effectuées à la Caisse Alliance sont entièrement protégés en cas d'opérations non autorisées.
- 2. Accompagnement :** En cas d'utilisation frauduleuse de vos renseignements personnels, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par les experts de Desjardins et la Caisse Alliance tout au long du processus de restauration de votre identité.
- 3. Remboursement :** Si vous êtes victime d'un vol d'identité, vous avez droit à un remboursement pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ pour certains frais engagés dans le cadre des démarches de restauration de votre identité.



#### Siège social/Head office

1870, rue Bond Street  
North Bay ON PIB 4V6

Tél./Tel. : 705 474-5634  
Télé./Fax : 705 474-5326

## Mesure additionnelle de surveillance du crédit

À titre de membre de la Caisse Alliance inscrit au service AccèsD, vous avez la possibilité de bénéficier, sans frais, du service de surveillance du crédit d'Equifax pendant cinq ans. D'ici le 31 janvier 2020, vous recevrez dans votre boîte de messages AccèsD (si vous n'avez pas reçu de lettre cet été) votre code d'activation et la procédure pour adhérer à ce service, qui comprend :

- La consultation quotidienne de votre cote de crédit sur le site Internet d'Equifax
- Le service de surveillance de votre dossier de crédit, incluant la réception de courriels d'alertes qui vous seront transmis lors d'activités dans votre dossier

## Conditions requises pour bénéficier du service d'Equifax

Pour bénéficier du service de surveillance du crédit d'Equifax, vous devez satisfaire aux conditions d'admissibilités suivantes. Ces conditions préalables sont nécessaires pour qu'Equifax soit en mesure de vous inscrire :

- Posséder une adresse postale canadienne – les cases postales ne sont pas admissibles
- Détenir une adresse courriel
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans au moment de l'inscription
- Avoir un dossier de crédit

Si vous choisissez d'y adhérer, vous devrez le faire avant le 30 avril 2020. Après cette date, votre code ne sera plus actif.

En ce qui concerne les membres qui ne sont pas inscrits à AccèsD, Desjardins nous a informés que ses équipes s'activent à trouver la solution la plus appropriée pour les membres. La Caisse Alliance suit de près ces développements.

## Quel que soit votre choix, vous êtes protégé(e)

Rappelons que, que vous choisissiez de bénéficier de ce service ou non, vous êtes automatiquement protégé par la Protection membres Desjardins en matière de vol d'identité en cas d'opérations non autorisées. Une protection gratuite dont vous bénéficiez déjà depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Comme toujours, nous vous encourageons à vérifier régulièrement les opérations effectuées dans vos comptes et à demeurer vigilant(e) dans l'éventualité où un tiers vous demanderait de lui communiquer vos renseignements personnels.

Le Mouvement Desjardins nous a informés qu'il tient à réaffirmer son engagement à prendre les dispositions nécessaires afin de protéger la confidentialité des renseignements personnels de l'ensemble de ses membres et ceux des membres de ses partenaires.



### Siège social/Head office

1870, rue Bond Street  
North Bay ON PIB 4V6

Tél./Tel. : 705 474-5634  
Télééc./Fax : 705 474-5326

Nos équipes à la Caisse Alliance sont disponibles dans les centres de services pour accompagner les membres et leur expliquer le fonctionnement d'AccèsD, que ce soit sur un ordinateur ou un appareil mobile. Pour toute autre question, votre direction régionale demeure à votre disposition. Desjardins invite également les membres à communiquer avec son équipe, 7 jours sur 7, de 9 h à 21 h, au 1 800 CAISSES (1 800 224-7737).

Vous pouvez aussi visiter le [www.desjardins.com/reseignements-personnels](http://www.desjardins.com/reseignements-personnels).

**Pierre Dorval**

Président et chef de la direction

-30-

Pour de plus amples renseignements :

**Émilie Deschênes**

Conseillère en communication

Caisse Alliance

Tél. : 705 268-9724

Courriel : edeschenes@acpol.ca



**Siège social/Head office**

1870, rue Bond Street  
North Bay ON PIB 4V6

Tél./Tel. : 705 474-5634  
Télé./Fax : 705 474-5326